



Prévention des Risques Psycho - Sociaux

Le Comité RPS QVT du 83 vous présente la Web conférence
« Les enseignements de la crise sanitaire :
Quelles bonnes pratiques perdurent en entreprise ? »

Jeudi 30 juin 2022 de 9h à 10h30



Merci de couper vos micros et caméras.

Posez vos questions via le Chat



Programme

- Mots d'ouverture par Alain TESTOT – Directeur départemental adjoint de la DDETS du Var
- Témoignage sur les mesures mises en place dans une entreprise artisanale du BTP, par Johanna MAS, Assistante Juridique / Social de DM2C.
- Intervention de Thierry DOS REIS, conseiller en prévention de l'OPPBTP, sur les bénéfices de la pérennisation des mesures mises en place lors de la crise sanitaire.
- Témoignage sur la pérennisation du télétravail chez Estandon Vignerons, par Magdalena HAGHEBAERT (Membre de la CSSCT) et Florence MALESEVIC (Directrice administrative et financière).
- Témoignage sur le travail effectué auprès de l'encadrement au sein de l'EHPAD La Salette Montval, par Aurélie LANATA (Directrice) et un membre du CSE.
- Conclusion de la Matinale par Philippe Girard, co-créateur du LAB RSE Innovation.



Posez vos questions via le Chat

Les mesures mises en place et pérennisées dans une entreprise artisanale du BTP



MAS JOHANNA
DM2C

04 94 38 57 96

ZAC des Bousquets, Quartier de la Gare 83390 CUERS

CLIMATISATION
PLOMBERIE
VENTILATION

DM2C Climatisation
www.dm2c83.com

The business card features a purple and blue color scheme with abstract geometric shapes. The company name 'MAS JOHANNA DM2C' is prominently displayed. Contact information includes a phone number and an address. Services listed are 'CLIMATISATION', 'PLOMBERIE', and 'VENTILATION'. Social media and website information are provided at the bottom right.

OPPBTP

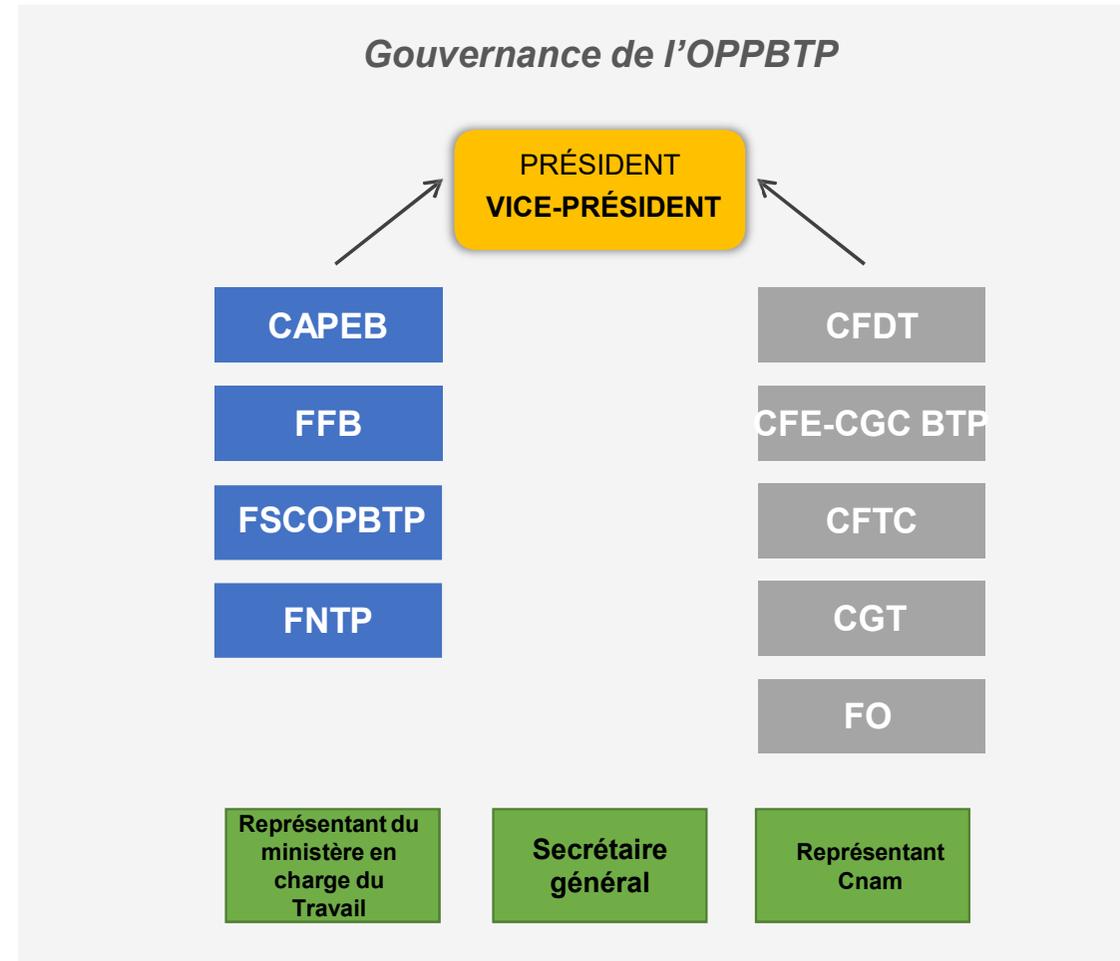
Présentation de l'organisme

2022



Comment est géré l'OPPBT ?

- Structure paritaire des branches B&TP sous tutelle du ministère du Travail depuis 1947.
- Gouvernance assurée par des représentants :
 - des organisations patronales,
 - des organisations syndicales, du secteur de la construction
- Cette gouvernance garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.



Implantations et offre de service

1 comité national
12 agences
350 collaborateurs



PRÉVENTIONBTP

OPPBTP

Organisme Professionnel de Prévention
du Bâtiment et des Travaux Publics

preventionbtp.fr



ESTANDON

COOPÉRATIVE EN PROVENCE

Témoignage sur la gestion du télétravail
durant la crise sanitaire

Estandon en quelques chiffres :

- Activité : conditionnement et commercialisation de vins
- Effectifs : 83 (dont environ la moitié est dédiée à la production)
- 2 sites :
 - siège administratif et conditionnement à Brignoles
 - stockage et expéditions à Flassans sur Issole
- Chiffre d'affaires consolidé : 55 millions d'€
(plus de 15 millions de bouteilles vendues)



Avant la crise : télétravail occasionnel pour certains salariés

- Cadres : environs 1 fois / semaine pour travailler au calme et mieux avancer sur les projets
- Commerciaux : habitués à travailler en dehors des bureaux du fait de leur mobilité
- Certains employés exprimaient le désir de pouvoir télétravailler mais n'y avaient pas encore accès...

Dès le début de la crise (mars 2020) : mise en place d'un plan d'actions

- Instructions concernant les gestes barrière : lavage / désinfection des mains et des surfaces de contact, distanciation physique, conduite à tenir en cas de symptômes...
- Achats de gel, masques, cloisons
- Aménagement des horaires de travail pour limiter le nombre de salariés présents simultanément

Progressivement à partir de mars 2020 : mise en place du télétravail

- Liste des salariés pouvant télétravailler (personnel administratif) : un peu moins de 50% de nos effectifs
- Acquisition du matériel informatique à minima nécessaire : ordinateurs portables, visio-conférence
- 1ères préconisations : manager à distance, maintenir la qualité des liens entre les salariés, veiller à la bonne santé mentale des équipes face à cette nouvelle organisation du travail + à l'anxiété générée par la situation générale...

Avril 2020 : mise à jour du DUERP

- Prise en compte des risques spécifiques au télétravail : le télétravail est traité comme une unité fonctionnelle (= lieu de risques)
 - Electrocutation (attestation de conformité des installations électriques)
 - Chutes
 - TMS
 - Risques psychosociaux : stress, inconfort matériel (équipement inadapté, mauvaise connexion internet...), difficultés à se concentrer (entourage familial), à gérer son temps de travail, à se motiver, sentiment d'isolement...

Mai 2020 : déconfinement

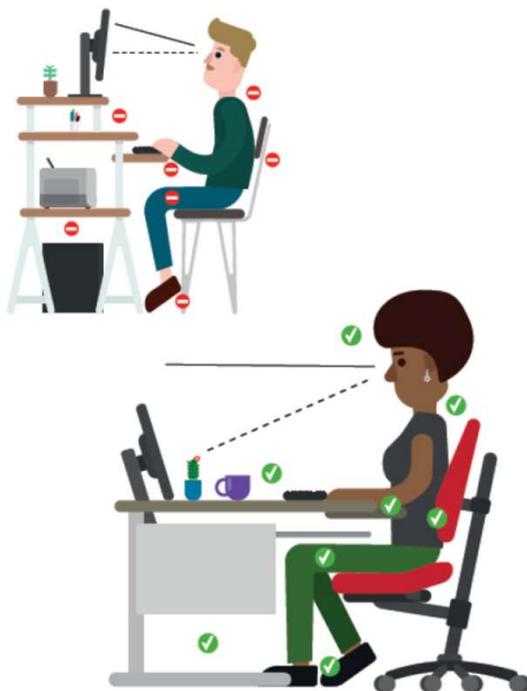
- Protocole de déconfinement : maintien des mesures de protection sanitaire, et notamment maintien du télétravail
- Nouvelle communication avec nombreux affichages, sur les mesures à respecter pour limiter le risque de transmission du virus :
 - Port du masque
 - Lavage / désinfection des mains et surfaces
 - Tousser / éternuer dans un mouchoir jetable
 - Aérer les pièces
 - Éviter les réunions et regroupements (quotas pour chaque pièce)
 - Éviter de partager la nourriture...

Décembre 2020 : 1ère enquête auprès des télétravailleurs

- Fréquence du télétravail
- Pièce dédiée ou partagée
- Présence du conjoint ou des enfants (sources de perturbation) ?
- Équipement mobilier et bureautique / informatique
- Qualité de la connexion internet
- Apparition de pathologies nouvelles
- Moyens de communication et fréquence des contacts avec la communauté de travail
- Durée moyenne du travail quotidien
- Fréquence des pauses
- Sentiment général

- Résultats de cette enquête :
 - Globalement, satisfaction des salariés après quelques mois d'adaptation
 - Difficultés : dorsalgie, fatigue visuelle, fatigue générale et stress
- Mesures mises en place :
 - Fourniture de fauteuils ergonomiques, d'écrans plus grands,
 - Consignes sur l'aménagement du poste de travail
 - Intégration dans le support destiné à l'entretien annuel, de questions portant sur l'usage des outils numériques hors temps de travail (fréquence de connexion, connexion utile ou contrainte...)

ERGONOMIE DE SON POSTE DE TRAVAIL



L'éclairage :

Orienter l'écran perpendiculairement aux fenêtres, pour limiter les reflets ; utiliser les stores, et rideaux pour atténuer la forte luminosité.

Les bras et mains :

Angle du coude droit ou légèrement obtus ; avant-bras proches du corps ; main dans le prolongement de l'avant-bras.

L'assise :

L'assise du siège doit permettre que les pieds reposent à plat. L'espace doit être suffisamment dégagé pour les jambes.

Les poignets :

Eviter de laisser les poignets posés en continu sur le bureau (possibilité d'utiliser un repose-poignet pour le clavier et la souris) ; abaisser les pattes du clavier.

Le dossier :

Bien s'asseoir au fond du siège, dos droit ou légèrement en arrière et soutenu par le dossier.

Le regard :

Le regard doit être porté entre l'horizontale et 30° vers le bas, à distance de lecture confortable.

Conseils spécifiques aux ordinateurs portables :



Sans accessoire, il est déconseillé d'utiliser un ordinateur portable en continu plus de 2 heures. Il est en effet recommandé d'utiliser un clavier dissocié et une souris en les plaçant près de soi, ce qui permet ainsi de rapprocher les bras du corps. En complément du clavier et de la souris, surélever le PC portable permet de positionner l'écran au niveau du regard de l'utilisateur.

Limiter la fatigue visuelle :



La distance œil-écran doit être comprise entre 60 et 80 cm. Pensez à cligner des yeux régulièrement car le travail sur écran assèche les yeux.

Fixez un point au fond de la pièce pendant 20 secondes toutes les 20 minutes.

Pratiquez de petits exercices contre la fatigue visuelle :

-Massage de l'orbite : masser en douceur le pourtour des yeux ;

-Exercice des directions : la tête immobile, regardez aussi loin que possible dans les différentes directions, en répétant 3 fois.

Mars 2021

- Mise à jour du DUERP pour prendre en compte les risques liés à l'épidémie
- Mise en place d'une GED (gestion électronique des documents) pour faciliter l'accès aux documents
- Mise en place d'une politique sur le télétravail pour fixer les règles de mise en place et de fonctionnement du télétravail : important surtout si le salarié souhaite poursuivre le télétravail, même en l'absence de contraintes sanitaires ; principe : le télétravail d'un salarié ne doit pas soulever d'objections de la part de sa communauté de travail ; bilans réguliers

Avril 2021 : 2nde enquête auprès des télétravailleurs

- Pour intégrer les nouveaux télétravailleurs qui n'avaient pas été interrogés lors de la 1^{ère} enquête
- Toujours quelques difficultés rencontrées : le télétravail demande un temps d'adaptation ! Mais globalement, il est plutôt apprécié.

ESTANDON

COOPÉRATIVE EN PROVENCE

MERCI
POUR VOTRE ATTENTION !

Matinale du Comité RPS QVT du Var

Vous trouverez la synthèse et les supports de présentation de cette Matinale sur le site www.sante-securite-paca.org

Merci de votre participation et à bientôt lors de la prochaine Matinale.

